

Montauban, le 13 juillet 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Guichets cartes grises et permis de conduire : nouveaux horaires d'ouverture à compter du 24 juillet 2017 !

Avec la mise en place des différentes démarches en ligne de carte grise et de permis de conduire, la préfecture de Tarn-et-Garonne revoit les horaires d'ouverture de ses guichets.

Vous devez faire une démarche liée à l'immatriculation de votre véhicule ou à votre permis de conduire ? **Inutile de vous déplacer aux guichets de la préfecture de Montauban.**

La majorité de ces démarches sont déjà accessibles en ligne, de votre domicile, grâce à votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (www.ants.gouv.fr) ou sur le nouveau portail www.demarches.interieur.gouv.fr.

Le déploiement de ces téléprocédures conduit la préfecture de Tarn-et-Garonne à adapter son organisation pour réaffecter les agents des guichets sur les missions prioritaires de lutte contre la fraude, de la gestion de crise, de l'expertise juridique et du contrôle de légalité ainsi que sur la coordination territoriale des politiques publiques.

La préfecture de Montauban revoit en conséquence les horaires d'ouverture de ses guichets carte grise et permis de conduire.

A compter du 24 juillet 2017, les guichets seront ouverts :

- **lundi 8h30-12h00**
- **mardi 8h30-12h00**
- **jeudi 8h30-12h00**

Il n'y aura donc plus d'accueil guichet carte grise et permis de conduire les mercredis et vendredis.

Comment obtenir votre carte grise ou votre permis de conduire sans vous déplacer à la préfecture ?

- en utilisant les télé-procédures

Pour effectuer votre demande de permis de conduire en ligne :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour les démarches liées à la carte grise : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Contact presse :

Tous les éléments (données d'état civil, photo, signature, pièces justificatives ...) sont transmis par internet de manière sécurisée.

Vous devrez préalablement créer un compte ANTS ou, pour être identifié plus rapidement, connectez-vous simplement avec FranceConnect grâce à votre compte Impôts.gouv.fr, Ameli.fr ou Loggin LaPoste.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur et de connexion internet, **un point numérique** est mis à votre disposition au sein des locaux de la préfecture aux horaires d'ouverture suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- le vendredi de 8h30 à 12h.

Un médiateur numérique, formé aux téléprocédures, vous assistera, selon vos besoins, dans vos démarches.

- **ou, en envoyant votre dossier complet par la poste** à :

Préfecture de Tarn-et-Garonne- BTIC - 2, allée de l'Empereur, BP779 82013 - Montauban Cedex

Seuls les dossiers complets sont traités. Les dossiers incomplets sont renvoyés en l'état à l'expéditeur.

Pensez donc à vérifier la liste des pièces justificatives sur le site www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/

Contact presse :

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr*